par les membres de la patiente, à charger le Seigneur Archevêque, de coups de poings et de pieds si furieusement, qu'il fut en grand danger de sa vie, iceux criants et hurlants épouvantablement : montrant toujours du bras droit, haussé en signe de menace, l'image de sainte Marie-Madeleine ». Il en fut de même pour le chanoine Mainsent, que l'évêque envoya chercher d'urgence, et pour d'autres ecclésiastiques encore. Alors l'évêque résolut de la reprendre chez lui. « Laquelle résolution par lui prononcée, les diables... sortirent incontinent... elle revint en usage de ses sens,... ne se souvenant de ce que s'était passé [1] ».

Le 19 août 1585 [2], étant en la haute galerie de la maison de l'archevêque, Jeanne « vit une grande clarté : au milieu de laquelle aperçut sainte Marie-Madeleine. Laquelle audit lieu lui dit... qu'elle pourrait être, le jour saint Louis passé, remise en son cloître, sans plus nulle vexation, moyennant quelle fût tenue coiment et apprise comme elle était en la maison de son dit grand-père, et nourrie de sa viande, jusques au terme que Dieu aurait déterminé ». Il fut ainsi fait le 26 août ; mais on négligea une condition ; au lieu de la tenir coiment dans une chambre tranquille, on la mit au dortoir commun des religieuses. Elle « fut derechef obsessée et extérieurement vexée des malins », sans comprendre pourquoi. Le 1er septembre, sur les douze heures de la nuit, la Sainte lui apparut et lui révéla la cause de ses maux, disant : « Les choses qui sont estimées petites sont de grand poids devant Dieu ». Mais la religieuse tint la chose pour soi, « pour les difficultés qu'elle expérimentait toutes et quantes fois qu'il lui fallait redire les choses qui lui étaient révélées, à cause de l'incrédulité, et des grandes certifications et assurances que voulaient avoir de son dire, ceux auxquels elle était commise ». Elle fut alors livrée à la férocité des démons. Ils « commencèrent avec crochets de fer (comme il lui semblait) à lui déchirer lentement tout le

1. *Discours*, p. 60-63 ; p. 58-60. On ne peut s'empêcher de croire que le démon a bon dos, et que l'audace de la religieuse croissait à l'expérience de son pouvoir. Il est assez étrange, en effet, de voir les démons se charger, par leurs maléfices, de faire respecter les volontés divines signifiées par Marie-Madeleine, cette « méchante bougresse », comme ils disaient. On verra mieux encore à la Sainte Baume : un diable tenir de longs sermons sur les vérités éternelles pour convertir Madeleine Demandoulx. Cfr François DOMPTIUS, O. P., *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente*... Paris, 1613 ; et Jean LORÉDAN, *Un grand procès de sorcellerie au XVII*e *siècle*. Paris, Perrin, 1912.

2. Remarquons la date, deux jours après la mort de la supérieure. Sœur Barbe Devillers, la garde de Jeanne, lui succéderait sous peu. Il lui faudrait dès lors quitter la maison épiscopale pour prendre la direction de la communauté. En cette vision du 19 août, la sainte dit à Jeanne « qu'elle aurait à avertir son grand père de chose grandement concernante le bien d'autrui, tant particulier que général. » Quelle est cette chose ? Le texte ne nous le dit pas ; il y a ici un silence calculé. N'était-ce pas que l'évêque eût à mettre Barbe Devillers en la place de Jeanne Gossart ? En vue de quoi, la possédée et sa garde reprendraient leur place au couvent. L'explication est séduisante, et nous mesurons du même coup l'habileté manœuvrière de Jeanne et le crédit qu'elle avait acquis sur l'archevêque. *Discours*, p. 69 s. ; p. 67 s.